



Chères Aulonnaises, chers Aulonnais,

Le virus est toujours là : La situation sanitaire s'est excessivement dégradée en quelques jours avec l'arrivée d'une 3^{ème} vague et la propagation de nouveaux variants redoutables qui nous obligent collectivement, non seulement à ne pas baisser la garde mais à redoubler d'efforts dans cette course contre la montre mettant un frein à la vie sociale, culturelle et sportive qui fait la richesse de notre pays et que nous avons retrouvée après une saison blanche.

La vaccination, qui est notre seul horizon, doit continuer et s'accélérer.

Difficile d'échapper au « Pass-sanitaire » depuis le 9 août, il faut montrer patte blanche un peu partout qu'il s'agisse de la vie quotidienne, des loisirs ou des activités sportives, et le QR code valide du « Pass-sanitaire » devient tout à coup notre meilleur ami ! C'est certes contraignant mais absolument incontournable.

Le plaisir de se retrouver en famille ou entre amis, ne doit pas nous faire oublier le respect des gestes barrières avec lesquels nous avons appris à vivre depuis plus d'un an. Il est important que nous respections les dernières directives sanitaires telles que :

- *Rappel de vaccination dès le 5^{ème} mois après la dernière injection conditionnant la validité du Pass,*
- *Le retour des élèves en classe primaire sera soumis à un test négatif,*
- *Durée de validité des tests PCR et antigéniques réduite à 24heures,*
- *Port du masque à l'intérieur comme à l'extérieur,*
- *Respect scrupuleux des gestes barrières...*

Toutes ces mesures sont détaillées page 19 et 20

Malgré tout, nous maintenons et assurons le fonctionnement de nos services tout en respectant les consignes sanitaires à la mairie et aux services techniques.

Cependant nous avons encore dû modifier l'organisation des fêtes et festivités de fin et de début d'année :

- *Le Père Noël ira encore cette année à la rencontre des enfants, à leur domicile le 5 décembre ;*
- *Le repas des aînés n'aura pas lieu : Toutes les personnes, de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale se verront remettre un colis ;*
- *Pas de cérémonie des vœux mais une après-midi conviviale et animée, ouverte uniquement à tous les habitants de la commune, sera organisée salle Pierre Lafont le 8 janvier 2022 ou plus tard si les conditions sanitaires nous l'imposent.*

Restons mobilisés, responsables et ne baissons pas la garde !

Je sais, et votre équipe municipale, sait également, pouvoir compter sur vous et votre civisme. Nous vous en remercions et nous vous souhaitons malgré tout une très bonne fin d'année.



Les élections Départementales

Les résultats du second tour des élections départementales du canton du Grand-Bourg

- **5 587 inscrits**
- Taux de participation : 43,40 % (2 425 voix)
- Votes blancs : 3,34 % (81 voix)
- Votes nuls : 3,26 % (79 voix)

Bertrand LABAR

Delphine RICHARD ÉPOUSE CHARTRAIN

(Divers droite) - 1 438 voix - 63,49 %

Joëlle DEVAUD

Olivier MOUVEROUX

(Union à gauche) - 827 voix - 36,51 %



1^{er} Vote d'Evan BLONDEAU

Les élections Régionales

Les résultats du second tour des élections régionales en Nouvelle-Aquitaine

- **90 756 inscrits** dans la Creuse
- Taux de participation : 40,23 % (36 514 voix) - Votes nuls : 3,57 % (1 302 voix) - Votes blancs : 3,57 % (1 302 voix)

Alain ROUSSET (Union G.) **Élu avec 101 sièges**

Nos Territoires nos énergies avec Alain Rousset

Résultat en Nouvelle-Aquitaine - 598 193 voix - 39,51 %

Résultat de la Creuse - 12 968 voix - 38,24 %

Edwige DIAZ (RN) **Élue avec 26 sièges**

Une région au service de la France liste soutenue par le Rassemblement National

Résultat en Nouvelle-Aquitaine - 289 258 voix - 19,11 %

Résultat de la Creuse - 5 970 voix - 17,61 %

Nicolas FLORIAN (LR) **Élu avec 19 sièges**

Liste d'union de la droite et du centre autour de Nicolas Florian

Résultat en Nouvelle-Aquitaine - 214 859 voix - 14,19 %

Résultat de la Creuse - 7 756 voix - 22,87 %

Nicolas THIERRY (Ecolo.) **Élu avec 19 sièges**

Nos terroirs notre avenir

Résultat en Nouvelle-Aquitaine - 214 767 voix - 14,19 %

Résultat de la Creuse - 4 047 voix - 11,93 %

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont tenues les bureaux de votes pour les deux tours.

La cérémonie du 11 novembre 2021

Dans le cadre de la journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France, plusieurs personnes se sont réunies devant le monument aux Morts d'Aulon.

Le Président de l'association des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Daniel MARCELLAUD et la Présidente de la section Aulon-Jaillat, Édith ALÉONARD, le Maire de Jaillat, Raymond DUBREUIL, se sont joints à Madame le Maire pour partager le message du 11 novembre avant de déposer la gerbe.

Les enfants de la commune, Anaëlle RIGOLLET et Chloé MOREAU, ont annoncé les noms des morts pour la France de l'année écoulée :

- Colonel Sébastien BOTTA, commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, mort pour la France en Egypte, le 12 novembre 2020 ;
- Maréchal des logis Tanerii MAURI, 1er régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Brigadier Dorian ISSAKHANIAN, 1er régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Brigadier Quentin PAUCHET, 1er régiment de chasseurs, mort pour la France au Mali, le 28 décembre 2020 ;
- Sergent-chef Yvonne HUYNH, 2e régiment de hussards, morte pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;
- Brigadier-chef Loïc RISSER, 2e régiment de hussards, mort pour la France au Mali, le 2 janvier 2021 ;
- Sergent Maxime BLASCO, 7e bataillon de chasseurs alpins, mort pour la France au Mali le 24 septembre 2021.



Visite du jardin La Sagne à Aulon



De nombreux visiteurs ont parcouru cette année le jardin de la Sagne situé au Grand-Étang guidés par Valérie GERBAUD.

L'AMOMA (Association des membres de l'ordre du mérite agricole) et l'AROPA (Association des retraités des entreprises et d'organismes de professionnels agricoles) ont beaucoup apprécié les conseils avisés de la maitresse des lieux.

Environnement

Nous rappelons encore que **les feux sont interdits**.

Les dépôts sauvages sont aussi interdits, notamment autour des éco-points. De nombreuses solutions sont offertes pour éviter ce genre de d'incivilités : déchèteries, collectes des ordures ménagères... Attention également, vous ne pouvez pas tout mettre dans les conteneurs de déchets ménagers, sont interdits notamment, les cartons, le verre, les déchets verts.

L'espace public, les biens de sections ou communaux ne doivent pas être utilisés en permanence par les mêmes personnes que ce soit comme garage, ou lieu de stockage de bois ou autre...Nous partageons l'espace public, respectons-le !

Remerciements

Merci à toutes les personnes qui ont participé activement à l'entretien de notre commune en nettoyant leurs terrains, leurs haies mais également aux abords de leurs propriétés sur le domaine communal.

La collecte des déchets, les bons gestes

1. Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, **vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte**, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web début 2022, avec les calendriers associés à télécharger. Dans la plupart des cas, les jours restent identiques à 2021 (si la collecte était le jeudi des semaines impaires, elle reste le jeudi des semaines impaires).

Si vos jours changent, vous recevrez le calendrier directement dans votre boîte aux lettres.

2. Sortir les bacs remplis (mais sans débord)

Une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein !** Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

- Impossible de rentrer les bacs, comment éviter qu'ils ne soient collectés à chaque fois ?

Si vous êtes dans l'incapacité de rentrer votre bac, vous pouvez y installer un cadenas. Dans ce cas, attention, pour qu'il soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne du bac ! Si la chaîne et/ou le cadenas sont présents sur le bac (fixés ou attachés à la poignée par exemple), le bac ne sera pas vidé par la collecte.

www.evolis23.fr/teomi/installer-un-cadenas-sur-son-bac/

- En cas de débords, comment faire ?

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches de chez vous, avec votre carte d'accès Evolis 23. Choisissez bien le tambour en fonction de la capacité du sac que vous souhaitez y déposer (n'utilisez pas le tambour de 80L pour un sac de 30L par exemple et inversement...).

Et si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac, directement auprès de la Ligne Info Déchets par mail ou via le site internet.

www.evolis23.fr/les-colonnes-enterrees-gueret/contenants-collectifs-territoire/ ou www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs/

3. Ne pas percer la carte Evolis 23

Pour ne pas prendre le risque de la perdre, certains usagers prennent l'initiative d'y faire un trou pour l'accrocher à un porte clé. Cela rend malheureusement la

carte totalement inutilisable. En effet, la carte est composée d'un circuit imprimé placé sur l'intégralité de la surface.

Alors, pour pouvoir passer de longues et belles années avec votre carte, utilisez plutôt un porte-carte...



Retrouvez l'ensemble des démarches en lignes sur : www.evolis23.fr/outils-pratiques

Urbanisme

Besoin d'un conseil sur votre projet ?



Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est à votre disposition sur rendez-vous pour étudier votre projet en amont de son instruction.

Il s'agit d'un organisme départemental d'information, de conseil, ouvert à tous. Il apporte une aide gratuite aux particuliers qui désirent construire ou faire construire, transformer ou aménager, un bâtiment (habitation, local professionnel, annexe etc...)

Le CAUE peut :

- vous conseiller sur le choix d'un terrain, l'implantation d'une construction ou extension d'un local professionnel, la réhabilitation de bâtiments anciens, l'emploi de matériaux, le choix d'un coloris, l'aménagement de tout espace extérieur ;
- vous aider à comprendre les règles d'urbanisme (POS, PLU, SCOT, etc.), les imprimés déclaratifs (formulaire de Permis de Construire ou de déclaration préalable de travaux, surface plancher, etc.) ;
- expliquer le travail de différents professionnels de la construction ;
- vous aider à comprendre les règles d'urbanisme (POS, PLU, SCOT, etc.), les imprimés déclaratifs (formulaire de Permis de Construire ou de déclaration préalable de travaux, surface plancher, etc.) ;
- expliquer le travail de différents professionnels de la construction ;

Le CAUE 23
1 avenue Jean-Baptiste Defumade
23320 SAINT-VAURY
Tél. : [05 44 30 27 56](tel:0544302756)

23 Creuse
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Urbanisme communal

Permis de construire			
18/01/2021	GAEC DUBREUIL	Montboucher	2 hangars agricoles avec toitures en panneaux photovoltaïque
15/03/2021	DURUDAUD Arnaud et Aurore	1 ruelle de l'Église	Pose de fenêtre de toit, ouvertures et changement de destination
19/04/2021	EARL GIRAUD	3 Montboucher	Hangar agricole avec toiture en panneaux photovoltaïques
17/05/2021	SAS TTJTA	Les Moreaux	Bungalows
05/07/2021	GAEC DURUDAUD	38 rue des Grangeaux	Hangar agricole avec toiture en panneaux photovoltaïques

AUTORISATION DE TRAVAUX			
02/07/2020	MARSAUD Stéphane	44 rue des Faures	Installations porte fenêtre
06/08/2020	COSTA ALMEIDA Manuel	7 rue des Guets	Pose fenêtres de toit et une fenêtre
10/08/2020	LEGRAND Pascal	8 rue du Coudert	Changement toiture
10/12/2020	TRUFFIER Nadine	28 rue du Dr Philippe Bridot	Réfection toiture et pose de fenêtre de toit
14/12/2020	MARSAUD Stéphane	44 rue des Faures	Installation piscine
04/02/2021	Commune d'Aulon	1 Place Jean Caillaud	Division parcellaire
15/02/2021	COSTA ALMEIDA Manuel	7 rue des Guets	Pose de 2 fenêtres
29/03/2021	NAULIN Dominique	32 rue des Grangeaux	Changement fenêtres et volets
03/05/2021	GEORGE Christian et Claudine	14 Les Moreaux	Création d'un abri de jardin
03/05/2021	GEORGE Christian et Claudine	14 Les Moreaux	Pose d'une fenêtre
03/05/2021	BONIFACE Patrick	22 rue des Guets	Réfection de toiture
11/06/2021	DURUDAUD Jean Paul	39 rue des Grangeaux	Remplacement toiture en panneaux photovoltaïques
17/06/2021	DURUDAUD Jean Paul	39 rue des Grangeaux	Remplacement toiture sur hangar en panneaux photovoltaïques
22/11/2021	GRANDIN Sophie et Claude	18 rue des Grangeaux	Installation d'une piscine

L'adressage de la commune d'Aulon



L'adressage normalisé est devenu une obligation pour toutes les communes, dans le but d'assurer l'ensemble des services à la population : distribution du courrier et des colis, secours, assistance aux personnes, livraison etc.).

L'obligation de l'adressage normalisé est venue surtout pour assurer le raccordement à la fibre optique de toutes les habitations en ville comme à la campagne.

A Aulon, le travail a commencé en 2020. Nous avons parcouru la commune pour faire l'implantation des plaques de rue. Nous avons également recensé les numéros manquants pour les remplacer. L'employé municipal installe les numéros.

Le principe retenu, pour les numéros des rues, consiste à garder la numérotation quand elle existe. Sinon il sera appliqué une numérotation métrique. Elle consiste à calculer la distance de l'habitation par rapport au début de la rue ou route concernée. Cette méthode a l'avantage de pouvoir attribuer un numéro à une habitation en cours de construction entre deux habitations existantes.

La mairie communique les nouvelles coordonnées postales aux organismes officiels. Il appartient aux particuliers (ou entreprises) de les transmettre à leurs fournisseurs de services et correspondants

Le cimetière

La gestion du cimetière relève des attributions du Conseil Municipal. Elle comprend les opérations suivantes : sa création, son entretien, son aménagement, son extension éventuelle, ou encore sa translation.

Les responsabilités de la mairie dans la gestion du cimetière sont nombreuses et sont encadrées par une législation rigoureuse, devenue complexe avec le temps.

L'aménagement des espaces cinéraires et funéraires est devenu une réelle préoccupation. Le besoin d'optimiser l'espace des cimetières devient un enjeu impératif pour la commune ; cela nécessite une gestion stricte du suivi administratif des concessions (trentenaire, cinquantenaire), mais aussi la reprise de celles qui sont échues et non renouvelées ou constatées en état d'abandon.

C'est ce constat qui a amené la municipalité à consulter les services d'un prestataire spécialisé dans la réalisation et la mise en œuvre d'une gestion funéraire complète, sur le cimetière de la commune.

La recherche du prestataire s'est effectuée en étudiant les communes avoisinantes de taille quasi identique à celle d'Aulon.

Il est important de souligner que pour parvenir au terme d'une procédure de reprise de concession abandonnée, il s'écoule trois années durant lesquelles la loi impose à la commune de rechercher les familles. 2021 a vu le démarrage du projet actuel.

Il se déroule en 3 phases :

a) **Phase n°1** : l'état des lieux. Il s'agit du recensement géographique des épitaphes avec, pour chaque sépulture : sa nature (tombe en pierre, en terre, chapelle etc....), son état visuel d'entretien, sa numérotation, sa photographie.

Ensuite, il est nécessaire de recoller la réalité du terrain avec les données disponibles en mairie (titre, registre, papier, etc....).

b) **Phase n°2** : Logiciel et intégration des données.

c) **Phase n°3** : Mise en place du Portail public. La création et l'affichage d'un règlement de cimetière funéraire et cinéraire complétera le projet

Remerciements

Suite à la procédure de restructuration du cimetière d'Aulon, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leurs aides et celles qui ont apporté leurs contributions à la restauration des concessions et au respect des défunts.

Location de la Salle des Fêtes

Les tarifs de la location de la salle des fêtes Pierre LAFONT restent inchangés.

Lors d'une location, une convention est établie et un état des lieux est effectué avant la prise des lieux. Une attestation sera signée par le responsable de la location afin de faire respecter le protocole sanitaire en vigueur.

Vous devez fournir :

- ✓ Un chèque de caution de 200.00 € (non encaissé sauf si des dégâts sont constatés) et un chèque du montant de la location - les deux à l'ordre du Trésor Public.
- ✓ Une attestation d'assurance sur votre responsabilité civile

	Avec ou sans chauffage	½ journée ou apéritif
Habitants de la commune	100 €	60 €
Extérieurs	150 €	80 €

Concernant notre salle, il nous paraît ainsi important de rappeler qu'en vertu de la loi n°2021-1040 du 05 août 2021, il incombe à tout organisateur (association, entreprise, particulier, collectivité...) d'activités ou événements au sein de la salle polyvalente, ERP de type L, de veiller au respect et à l'application des mesures législatives. Il sera donc tenu :

- de s'assurer que les participants aux activités et événements qu'il met en place sont détenteurs des documents constitutifs du passe-sanitaire (vous pouvez consulter le site www.gouvernement.fr pour obtenir tous les détails des modalités du passe-sanitaire), de pouvoir en fournir la preuve en cas de contrôle.
- de tenir un registre des participants aux activités et événements mis en place
- Il est également indispensable de continuer à appliquer les gestes barrières et les bons comportements dans l'enceinte des locaux : nettoyage régulier, aération, distanciation etc.

L'ensemble de ces consignes et obligations a en conséquence été repris et intégré au règlement intérieur de la salle polyvalente, par le biais d'un avenant qui peut être appelé bien évidemment à être modifié en fonction des règles édictées par les pouvoirs publics.

Carte d'identité

Vous avez la possibilité d'effectuer les démarches dans les 12 Mairies suivantes : Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret, La Courtine et La Souterraine

Les demandes de cartes nationales d'identités et de passeports seront uniquement traités sur rendez-vous.

Pièces justificatives à fournir lors du rendez-vous :

Photo d'identité : 1 photo officielle datant de moins de 6 mois (non découpée, tête nue, de face, bouche fermée, visage centré et oreilles dégagées, sans lunettes, sans col roulé, écharpe, capuche manteau, barrettes)

Pièce d'identité : Carte d'identité et/ou passeport et sa photocopie ou toute autre pièce avec photo (carte vitale, permis de conduire ...)

Justificatif de domicile : 1 original de moins de 3 mois (facture eau, EDF...)

Acte de naissance : copie intégrale de moins de 3 mois (nécessaire pour la vérification des accents, tirets, filiation – Obligatoire en cas de 1^{ère} demande, perte / vol ou si la carte est périmée)

En cas de perte ou de vol : Déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (à remplir lors du RDV en mairie) + 25 € rn timbres fiscaux s'il s'agit de la carte d'identité (achat en bureau de tabac, à la Trésorerie ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

Mineurs : En cas de séparation ou de divorce, jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

Timbres fiscaux pour le passeport : adultes = 86 €, mineurs de 15 ans à 18 ans = 42 € moins de 15 ans = 17 € (Timbres papiers commercialisés en bureau de tabac ou dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr>)

Votre carte nationale d'identité évolue en 2021



Recensement militaire

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Se présenter en mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et une carte d'identité.

Environ un an après le recensement le jeune recevra une convocation pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Entre 18 et 25 ans c'est le certificat de participation à la JDC qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire. Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales.

Si un jeune ne peut effectuer sa JDC, il doit transmettre au centre du service national (CSN) de Limoges, une photocopie de sa carte d'invalidité, de sa carte de mobilité inclusion (CMI) ou un certificat médical à la demande du CSN.

Renseignements et Contacts : Centre Service National de Limoges – 88 rue du pont Saint Martial – Limoges

Accueil Téléphonique uniquement : Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30 au 05.55.12.69.92

Inscription sur la liste électorale

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en Mairie les lundis et jeudis de 8h30 à 16h30.

Merci de vous munir de votre pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, EDF, téléphone...)

Pour les jeunes, l'INSEE nous transmet une liste sur laquelle figurent normalement tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être inscrits : ils le sont automatiquement. **Toutefois, il est préférable de se renseigner en Mairie pour vérification et ainsi éviter tout oubli.**

Résultat de l'analyse de l'eau sur la commune

Les résultats des dernières analyses d'eau communiqués par l'Agence Régionale de Santé :

Date et Lieu de prélèvement : **le 28 juin 2021 au 38 rue des Faures**



PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	NORME
Chlore libre	0.21	Mg/LCI2	
Chlore total	0.29	Mg/ LC12	
Ammonium (en NH4)	<0.01	Mg/L	0.10

Conclusion : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité définies par le Code de la Santé Publique et pour les paramètres mesurés au moment du prélèvement.

Site d'Aulon

Un site web communal nous permet de partager toutes les informations utiles, les photos des événements Aulonais mais aussi les différentes alertes (météos, situation sanitaire par exemple). N'hésitez pas à le consulter : aulon.fr

Accueil | Agence | Carte des Mises | Aller à Célémezin | Nos partenaires | Nos associations | Les fermes d'Intracordez | Analyse d'eau | Alertes / Informations diverses | Mairie | Je m'inscris sur Aulon | Newsletter municipale | Contact

Aulon Site officiel de la commune

La Mairie
1 place Jean Caillaud
23210 AULON
commune.aulon@wanadoo.fr
05 55 62 01 34
Nombre d'habitants : 161

Horaires d'ouverture Mairie
Bonjour à tous,
La Mairie d'Aulon est ouverte au public les lundis de 8 h 30 à 18 h 00
Le secrétaire est en télétravail les jeudis et jeudis au 05 55 62 01 34
(Merci de respecter les consignes sanitaires en portant un masque, si gel hydroalcoolique est à disposition à la Mairie.)
Merci de votre compréhension.

France Services à Bénévent-L'abbaye et accompagnement avec les « Aidants-Connect » prochainement à la Mairie d'Aulon

France Services

Osez-vous faire accompagner dans vos démarches administratives et numériques en vous rendant à la Poste de Bénévent l'Abbaye où un espace France Services a été créé pour vous accompagner dans de différents domaines :

- La CAF,
- Assurance retraite (Demande de retraite, évolution de retraite...),
- Pôle emploi (actualisation, formation...)
- Impôts (Déclaration de revenus, paiement ...),
- Démarches administratives sur ANTS (Permis de conduire, carte grise...)
- MSA

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Exemples d'accompagnements proposés :

- Je déclare mes revenus,
- J'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- Je demande une aide (allocation logement, RSA) ou je cherche un emploi
- Je cherche à rembourser mes soins
- Je prépare ma retraite

Une permanence a également été créée avec la gendarmerie les mardis de 9h00 à 11 h pour vous aider à faire face à un litige ou un conflit.

N'hésitez à prendre rendez-vous au 05.55.41.06.87 en cas de besoin à France services de Bénévent l'Abbaye.

Horaire d'ouverture : Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 9h00 à 12h00

« Aidants connect »

Notre secrétaire va être rapidement formée pour devenir « Aidant Connect » et sera bientôt prête pour vous aider dans vos démarches administratives dans les mêmes domaines que France Services au sein de la Mairie d'Aulon.

Association de gestion du service intérim famille du canton de Grand-Bourg

L'ASSIF est une Association agréée pour les services aux personnes



L'association de gestion du service intérim famille du canton du Grand-Bourg (ASSIF) offre des services à la personne et d'aide à domicile en vous accompagnant au quotidien dans le cadre d'une aide personnalisée qui respecte vos choix de vie, et en effectuant en autres l'entretien de votre foyer, le repassage, vos courses et vos repas, en vous aidant pour vos soins d'hygiène, en vous assistant dans vos sorties (médecin, pharmacie, coiffeur...), et en vous soutenant dans vos démarches administratives (Sécurité Sociale, Mutuelle...).

En fonction de votre âge, votre situation et vos revenus, des allocations, des allègements de charges sociales et des réductions d'impôts selon la loi en vigueur peuvent vous être accordés. Nous sommes à votre disposition pour étudier votre situation, dans nos bureaux ou à votre domicile.

L'ASSIF réalise toutes les démarches administratives et assure la continuité du service en cas d'absence de votre intervenant à domicile.

Les membres du conseil d'administration de l'ASSIF sont :

- ❖ Delphine Chartrain (conseiller départemental, Lizières),
- ❖ Marinette Delhoume (Le Grand-Bourg),
- ❖ Armand Guérin (Le Grand-Bourg),
- ❖ Bertrand Labar (conseiller départemental, Bénévent l'Abbaye),
- ❖ Maureen Massart (directrice de l'ASSIF, Saint-Priest-la-Plaine),
- ❖ André Mavigner (maire de Bénévent l'Abbaye),

- ❖ Thierry Mondon (maire de Mourioux-Vieilleville),
- ❖ Pierre Moreau (Le Grand-Bourg),
- ❖ Annie Patéron (Augères),
- ❖ Alain Peyle (maire de Châtelus-Le-Marcheix), et
- ❖ Marie Noëlle Rosquaille (Le Grand-Bourg).



Ce conseil d'administration s'est réuni le 5 octobre 2021 et a élu un nouveau bureau composé d'Armand Guérin (Président), André Mavigner (Vice-Président), Marinette Delhoume (Secrétaire) et Pierre Moreau (Trésorier).

L'ASSIF recrute !

L'Assif recherche des personnes ayant le sens des relations humaines, des capacités organisationnelles et de prise d'initiatives, une efficacité naturelle, ainsi que des valeurs de confiance, d'honnêteté et de disponibilité. Avoir une expérience professionnelle ou familiale est très appréciée. Ce poste nécessite des déplacements, donc être titulaire du permis B et posséder un véhicule personnel est un atout.

Vos missions seront de l'aide directe à la personne (aide au lever, coucher, déplacements, accompagnement pour la toilette, l'habillage), réaliser les courses, préparation des repas, l'entretien du logement, le repassage, et l'accompagnement de la personne dans les activités de la vie sociale et relationnelles.

Les coordonnées de l'ASSIF sont :

ASSIF Maison de Pays - 8 place du Marché / 23240 LE GRAND BOURG,
joignable au 05 55 80 15 61 ou par mail assif@wanadoo.fr

Amicale Laïque d'Aulon

Jusqu'à maintenant, la municipalité a estimé que l'organisation des fêtes et autres animations dans la commune ne relevait pas directement de ses attributions. C'est pourquoi, elle a souhaité soutenir l'Amicale laïque et ses bénévoles qui se sont investis dans la vie de la commune. Depuis deux ans, la pandémie a coupé leur élan. Plus de manifestation, pas d'assemblée générale.

Il convient donc de relancer ces bénévoles afin de savoir ce qu'ils comptent faire et déjà d'arrêter les comptes de ces deux derniers exercices. Une assemblée générale devra permettre soit un arrêt définitif de cette association, soit officialiser sa continuité et sous quelle forme.

L'accueil des tout-petits

Pour l'accueil des tout-petits, la communauté de communes dispose de deux accueils :

- la micro-crèche de Marsac
- La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) de Le Grand Bourg

Le Relai Petite Enfance (Ancien RAM), quant à lui, propose des permanences et des animations à destination des parents et des assistantes maternelles (ou celle en devenir

Pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans, la micro-crèche de Marsac propose un mode d'accueil **du lundi ou vendredi de 7h30 à 18h30**.

D'une capacité d'accueil de **10 places**, elle propose aux familles un **accueil régulier** et un **accueil occasionnel**

Pour tous renseignements, contactez-nous :

Responsable

Maëva JOFFRE, EJE

Equipe

Pauline PAPON, auxiliaire de puériculture
Gabrielle GIROU, CAP Petite Enfance
Sandrine PARINET, CAP Petite Enfance

Tél : 05 55 61 05 95

Mail : creche.marsac@cco23.fr

Coordonnée postale : **35 rue du Limousin 23210 MARSAC**

L'accueil Périscolaire et l'ALSH

Deux types d'accueil, vous sont proposés par la Communauté de communes :
L'accueil périscolaire et l'accueil ALSH.

Pour en profiter, **deux étapes** :

- 1/ **Inscription annuelle** pour les deux types d'accueils et tous les sites via le portail famille ou un dossier unique

2/ **Réservation** de votre place pour les jours où vous en avez besoin

Pour tous renseignements, contactez-nous :

Sylvain Ducourtioux, Directeur BPJEPS

Téléphone : 05 55 80 38 20

Portable : 07 89 01 74 73

Mail : alsh.fursac23@orange.fr

Laetitia Charrier, Directrice adjointe BAFD

Portable :: 06 84 19 42 11

Mail : alsh.legrandbourg23@orange.fr

Le périscolaire

Le Périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire sur les 6 écoles du territoire de la Communauté de communes.

Il a lieu dans les locaux même des écoles le matin avant la classe et le soir après la classe. Cet accueil est effectué par du personnel qualifié ou en cours de qualification. Chaque soir, un goûter est proposé à vos enfants.

(Le temps de restauration et la pause méridienne associée reste du ressort de la Commune)

Pour les accueils de Marsac et de Bénévent, vos enfants peuvent aller dans l'accueil d'un site puis aller à l'école sur l'autre site. Pour cela, il faut s'inscrire au système de navette. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la mairie de Marsac.

Horaires et tarifs

	Matin	Soir avec goûter offert
Horaires	7h – 9h	16h30 – 19h
Tarifs	1.25 €	1.75 €

L'ALSH

Ouvert le mercredi et les vacances, l'encadrement et l'animation sont assurés par 5 animateurs qualifiés BAFA, BAFD et BPJEPS.

Site de Fursac

Equipe d'animation :

Catherine Batoux, Animatrice BAFA

Jordan Giraud, Animateur BPJEPS

Téléphone : 05 55 63 91 89

Portable : 06 84 19 42 38

Mail : alsh.fursac23@orange.fr

Coordonnée postale : ALSH - Place Marc Geoffre - 23290 FURSAC

Site de Grand Bourg

Equipe d'animation :
Laetitia Charrier, Directrice adjointe BAFD
Christine Ranty, Animatrice BAFA
Corentin Fanton, Animateur BAFA

Téléphone : 05 55 80 48 15

Portable: 06 84 19 42 11

Mail : alsh.legrandbourg23@orange.fr

Coordonnée postale : ALSH – 2 rue de la Mairie – 23240 LE GRAND BOURG

Horaires et tarifs

Horaires	7h – 19h		
Critères de modulation tarifaire	Enfants domiciliés et scolarisés sur la Communauté de communes		
	1/2 journée	Journée entière	
0-600	3,5 €	7 €	
601-800	4 €	8 €	
801-1000	4,5 €	9 €	
1001-1200	5 €	10 €	
1200 et +	5,5 €	11 €	
Enfants hors communauté de communes	5,5 €	11 €	
Repas	3€		
Supplément sortie	6€		

Les règles sanitaires à partir de fin novembre 2021

Lors de son allocution du 9 novembre 2021, le président Emmanuel Macron a appelé les Français qui ne sont pas encore vaccinés à le faire. Depuis plusieurs annonces sont faites relatives à la situation sanitaire :

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021

« Pass sanitaire »

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Jansen devront justifier d'un rappel vaccinal pour leur « pass-sanitaire » soit prolongé.

A compter du 15 janvier 2022, les personnes de plus de 18 ans à 65 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « Pass-sanitaire » soit prolongé.

Depuis le lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « Pass sanitaire »

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans les établissements recevant du public depuis le 29 novembre 2021.

L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Éducation

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'appliquera pas à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre. Les élèves présentant un test négatif dans les 24h pourront continuer à aller en classe.

Les collégiens à partir de la 6^{ème} qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.



État Civil

Transcription de décès/ Mention / inhumation :

GOUX Maurice né le 08/08/1927, décédé le 11/02/2020 à Bourgneuf
(Inhumation le 15/02/2020 dans le cimetière communal d'Aulon)



CHAILLOUX épouse MEUNIER née le 30/07/1947 à Saint Dizier Leyrenne décédée le 15/02/2020 à Guéret (Inhumation le 19/02/2020 dans le cimetière communal d'Aulon)

CAILLAUD Alain né le 15/02/1960 à Paris 10^{ème}, décédé le 01/05/2020 à NOUAN LE FUZELIER (41600)
(Inhumation le 11 mai 2020 dans le cimetière communal d'Aulon)

GRAND épouse DELUCHAT née le 23/01/1931 à Aulon décédée le 06/08/2021 à Guéret

Nos sincères condoléances aux familles.

Naissances :

- ✚ **Noémie, Candice DURUDAUD DUMAS** née le 29 janvier 2021 à Guéret
- ✚ **Iloa TIXIER** née le 29 juin 2021 à Guéret
- ✚ **Lola, Léna DUBREUIL** née le 7 juillet 2021 à Guéret



Tous nos vœux de bonheur et de prospérité au nouveau-né et félicitations aux parents

Nouveaux arrivants :

- ✚ Monsieur et Madame Rui et Mekama ANTUNES, 4 Rue du Petit Lorrain
- ✚ Monsieur Manuel COSTA ALMEIDA, 7 Rue des Guets
- ✚ Madame Marie-Ange BENIER, 32 rue des Grangeaux
- ✚ Monsieur et Madame Éric et Nadine TRUFFIER, 28 Rue du Docteur P. BRIDOT
- ✚ Monsieur et Madame Claude et Sophie GRANDIN, 18 rue de Grangeaux
- ✚ Monsieur et Madame Christophe et Ludyvine DUMONT, 10 rue des Faures

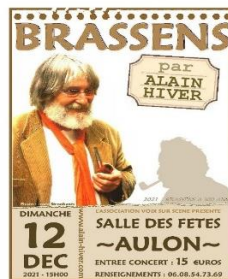
Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre belle commune.

Dates à retenir – Rappel

Dimanche 5 décembre 2021

Le père Noël rendra visite aux enfants et aux aînés de la commune pour la distribution des cadeaux. (Les horaires vous seront communiqués ultérieurement)

Dimanche 12 décembre à partir de 15 h 00



Samedi 8 janvier 2022 à 14 h 00

Une après-midi conviviale et animée est proposée à l'ensemble des habitants de la commune d'Aulon. A cette occasion, la municipalité vous présentera ses vœux.

Tableau offert par Madame Christine BONIFACE

à la commune d'Aulon, un grand merci à elle.



INFOS PRATIQUES

MAIRIE Coordonnées et horaires

Adresse : 1 Place Jean Caillaud
23210 AULON

Tél. : 05.55.62.01.34

Mail : commune.aulon@wanadoo.fr

Ouverture du Secrétariat au public :

Lundi et Jeudi de 9h à 16h









En cas d'urgence :

Josette MOREAU : 05.55.62.00.54 ou 06.71.73.95.79

Pascal LEGRAND : 05.5562.06.95 ou 06.19.23.73.56

Michel TIXIER : 05.55.62.06.06 ou 06.85.70.45.98

NUMÉROS UTILES

 GENDARMERIE :	17 ou 05.55.64.00.25
 URGENCES SAMU :	15 ou 112
 SAPEURS POMPIERS	18
 HOPITAL GUERET	05.55.51.70.00
 CLINIQUE DE LA MARCHE	05.55.51.88.00
 CMN SAINTE FEYRE	05.55.51.40.00
 CENTRE ANTI POISON (Bordeaux)	05.56.96.40.80
 Sans ABRI :	115

TRÉSORERIE DE LA SOUTERRAINE – PERCEPTION

1 rue de l'Hermitage/ 23300 LA SOUTERRAINE /Téléphone : 05.55.63.05.67

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h 30 et le vendredi de 8h30 à 11h30
(FERMETURE LES APRES MIDI)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉNÉVENT/ LE GRAND BOURG

05.55.80.38.20

OFFICE DU TOURISME

05.55.62.68.35

SCENOVISION

05.55.62.31.43

LA POSTE ET FRANCE SERVICES

6 Place de la République / 23210 Bénévent l'abbaye

05.55.41.06.87